

## LES TRANSPORTS

Les élèves de maternelle et élémentaire, devant emprunter les transports scolaires devront être titulaire d'un titre de transport « la carte Scol'R ».

Vous trouverez toutes les informations concernant la carte Scol'R pour l'année scolaire 2019/2020 ainsi que les modalités d'inscription sur [www.iledefrance-mobilites.fr/transports-scolaires](http://www.iledefrance-mobilites.fr/transports-scolaires), en cliquant sur : « consultez la page dédiée » puis « inscrivez-vous en ligne au service des Circuits Spéciaux Scolaires » (à partir du 11 juin 2019).

Vous pouvez aussi vous déplacer au Point Info Transports un imprimé de demande de carte scolaire « circuit spécial solaire » vous sera remis

Une fois complété l'imprimé devra être déposé au Point info Transport accompagné de son règlement.

Le paiement de la carte Scol'R pourra s'effectuer au Point Info Transports en espèces, chèque ou Carte Bancaire.

Pour l'année 2019/2020 la participation des familles s'élève à 128,00 € par enfant. Ce montant est fixé par Ile de France Mobilités et le Conseil Départemental.

50 % de ce montant est pris en charge par la mairie d'Etampes sur présentation : du titre de transport accompagné de la photo de l'élève, d'un justificatif de domicile (quittance de loyer de moins de 3 mois ou de la taxe d'habitation) du livret de famille, la pièce d'identité en cours de validité du responsable nommé sur la demande du titre de transport,

Une aide supplémentaire pouvant atteindre 100 % peut être accordée par le CCAS sous conditions.

### A savoir :

Carte « IMAGINE R » pour les collégiens, lycéens et les étudiants, les inscriptions se font sur [navigo.fr](http://navigo.fr)

### **Point Info Transports**

**Avenue du Marché Franc**

**Tel : 01 69 92 13 17**

**Horaires : lundi, mardi, mercredi, vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

**Jedi : de 8h30 à 12h**